

# Etude patrimoniale de biodiversité

---

## Peu del Bac – Les Angles (66210)



**Lieu d'intervention :**

Les Angles, 66210

**Descriptif de la mission :**

La LPO Occitanie Délégation Territoriale des Pyrénées-Orientales s'est engagée à réaliser une expertise patrimoniale de biodiversité sur le terrain Peu del Bac, aux Angles.

**Date d'intervention :**

28 mai et 16 juin 2024

**Rédaction :**

Alice Goossens, chargée de mission nature & biodiversité

**Terrain :**

Alice Goossens, Cécilia Fridlender, Mijo Gomez, Jean-Louis Jalla, Maxence Morel

**Supervision :**

Rossano Pulpito, Président de la LPO Occitanie Délégation Territoriale des Pyrénées-Orientales

**Contact :**

LPO Occitanie Délégation Territoriale des Pyrénées-Orientales  
38 chemin de la petite Gabarre, 66690 Sorède  
E-mail : [pyrenees-orientales@lpo.fr](mailto:pyrenees-orientales@lpo.fr)  
Site internet : <https://pyrenees-orientales.lpo.fr>

## Présentation

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France, avec 70 000 membres, 8000 bénévoles et 650 salarié-e-s. Elle est le représentant français de *BirdLife International*, alliance mondiale présente dans 120 pays. La LPO a été reconnue d'utilité publique par décret du 3 juillet 1986, publié au Journal Officiel du 9 juillet 1986. Elle est agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre national.

La LPO Occitanie est une Association Locale régionale du réseau LPO France, qui a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'humain, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation citoyenne.

La LPO est un expert reconnu en gestion et en conservation de la nature sur le territoire régional. Indissociable de la démarche de préservation des espèces et des espaces, l'association agit également dans les domaines de la sensibilisation, de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable et de la formation professionnelle. Sur ce nouveau territoire régional, la LPO est le partenaire privilégié des acteurs locaux soucieux des enjeux écologiques. La LPO Occitanie accompagne ainsi les collectivités territoriales et locales, les entreprises, les particuliers... afin d'améliorer les connaissances naturalistes et la préservation de la biodiversité.

La Délégation Territoriale des Pyrénées-Orientales de la LPO Occitanie a été créée en 2022, et compte maintenant 380 adhérents, ainsi que de nombreux bénévoles.

---

## Présentation de la salariée

Titulaire d'un double Master en « Ecologie et Ethologie » à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne et « Biodiversité et Développement Durable » à l'université de Perpignan, Mme Goossens possède une expérience significative dans le domaine de l'écologie appliquée. Elle intervient principalement dans la réalisation d'études scientifiques et naturalistes sur divers groupes biologiques : **avifaune**, **odonates**, **rhopalocères**, et **flore**. Elle maîtrise la gestion de base de données, la cartographie ainsi que les analyses statistiques.

Sur le terrain, elle a été accompagnée par plusieurs bénévoles de l'association LPO Occitanie DT Pyrénées-Orientales ayant des compétences majeures en ornithologie, flore et herpétologie.

## Table des matières

I.	Introduction.....	5
II.	Description succincte du projet d'aménagement.....	6
III.	Espaces protégés .....	8
IV.	Outils d'aide à la décision .....	10
V.	Définition des milieux présents sur le site .....	12
VI.	Avifaune.....	16
VII.	Autres taxons.....	23
VIII.	Discussion .....	26
IX.	Conclusion .....	28

## Liste des Figures

Figure 1.	Localisation du projet sur la commune des Angles.....	6
Figure 2.	Localisation du projet de construction sur le village des Angles .....	7
Figure 3.	Localisation des zones Natura 2000 en fonction du projet de construction .....	8
Figure 4.	Cartographie des ZNIEFF au niveau et à proximité du site d'étude.....	11
Figure 5.	En amont du ruisseau du ruisseau © Alice Goossens / LPO .....	12
Figure 6.	Localisation du ruisseau et de la zone humide sur le site d'étude .....	13
Figure 7.	Pelouses mésophiles © Alice Goossens / LPO .....	13
Figure 8.	Pins à crochets © Alice Goossens / LPO.....	14
Figure 9.	Genêts se développant à proximité des Pins à crochets © Alice Goossens / LPO ...	14
Figure 10.	Forêt riveraine du ruisseau © Cécilia Fridlender .....	15
Figure 11.	Circaète Jean-le-blanc survolant le site d'étude © Alice Goossens / LPO .....	18
Figure 12.	Linotte mélodieuse sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO.....	19
Figure 13.	Présentation des catégories de l'UICN / Comité français de l'UICN .....	20
Figure 14.	Chardonneret élégant sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO .....	21
Figure 15.	Mésange noire sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO.....	22
Figure 16.	Lézard des souches sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO.....	24
Figure 17.	Lézard vivipare sur le site d'étude © Maxence Morel.....	25

## Liste des Tableaux

Tableau 1.	Caractéristiques des sites Natura 2000.....	9
Tableau 2.	Caractéristiques des sites ZNIEFF .....	10
Tableau 3.	Détails météorologiques de la journée du 28 mai 2024 aux Angles .....	16
Tableau 4.	Détails des espèces d'oiseaux observées sur le site du Peu del Bac.....	16
Tableau 5.	Détail des rhopalocères observés sur le site d'étude .....	23
Tableau 6.	Détail des reptiles observés sur le site d'étude.....	24

## I. Introduction

En 1972, au cours de la conférence de Stockholm, la question de la protection de l'environnement est pour la première fois soulevée au niveau mondial. Depuis, de nombreux objectifs pour la restauration et la protection de la nature ont été adoptés, mais peu ont été réalisés. En effet, entre 1970 et 2016, soit environ 50 ans, 68% des populations de vertébrés ont disparu. Les principales causes de perte de la biodiversité sont la destruction des habitats naturels, l'exploitation directe (chasse et pêche), le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes. Selon la liste rouge de l'UICN, **la France est le 6<sup>ème</sup> pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées**. A titre d'exemple, 38% des chauves-souris ont disparu entre 2006 et 2016 en France.

En mai 2020, la Commission Européenne a présenté la nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : « **Ramener la nature dans nos vies** », dont l'objectif est de garantir la restauration, la résilience et la protection des écosystèmes d'ici 2050. Cependant, malgré une prise de conscience sociétale de ces enjeux majeurs, les principales causes de la perte de la biodiversité n'ont pas été réduites significativement en France et se sont pour certaines intensifiées sur la dernière décennie, selon l'Office Nationale de la Biodiversité (ONB).

L'**artificialisation des sols** est un enjeu majeur pour le territoire national. Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience adoptée en août 2021, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le « **zéro artificialisation nette des sols** » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021), selon le site du gouvernement. Or, sur la décennie 2011-2021, ce sont en moyenne 24000 hectares par an d'espaces naturels, agricoles ou forestiers qui ont été convertis en espaces urbanisés. Pour réussir les objectifs fixés au niveau national, il est important que chaque acteur local s'implique et agisse à son échelle.

Un projet de création d'aménagement est prévu sur le site du Peu del Bac sur la zone 1AUc du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Angles. A la demande de l'association Bien Vivres Aux Angles, association Loi 1901, une expertise a été effectuée. Cette association a pour objectif la valorisation du cadre de vie, la connaissance de l'urbanisme et la prise en compte de la protection de l'environnement. En outre, deux autres sites supplémentaires ont également été expertisés.

## II. Description succincte du projet d'aménagement

La commune des Angles est située dans le département des Pyrénées-Orientales, dans le Capcir. Ce projet se situe sur le site du Peu del Bac au sud-ouest du village (**Figure 1**), au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes.

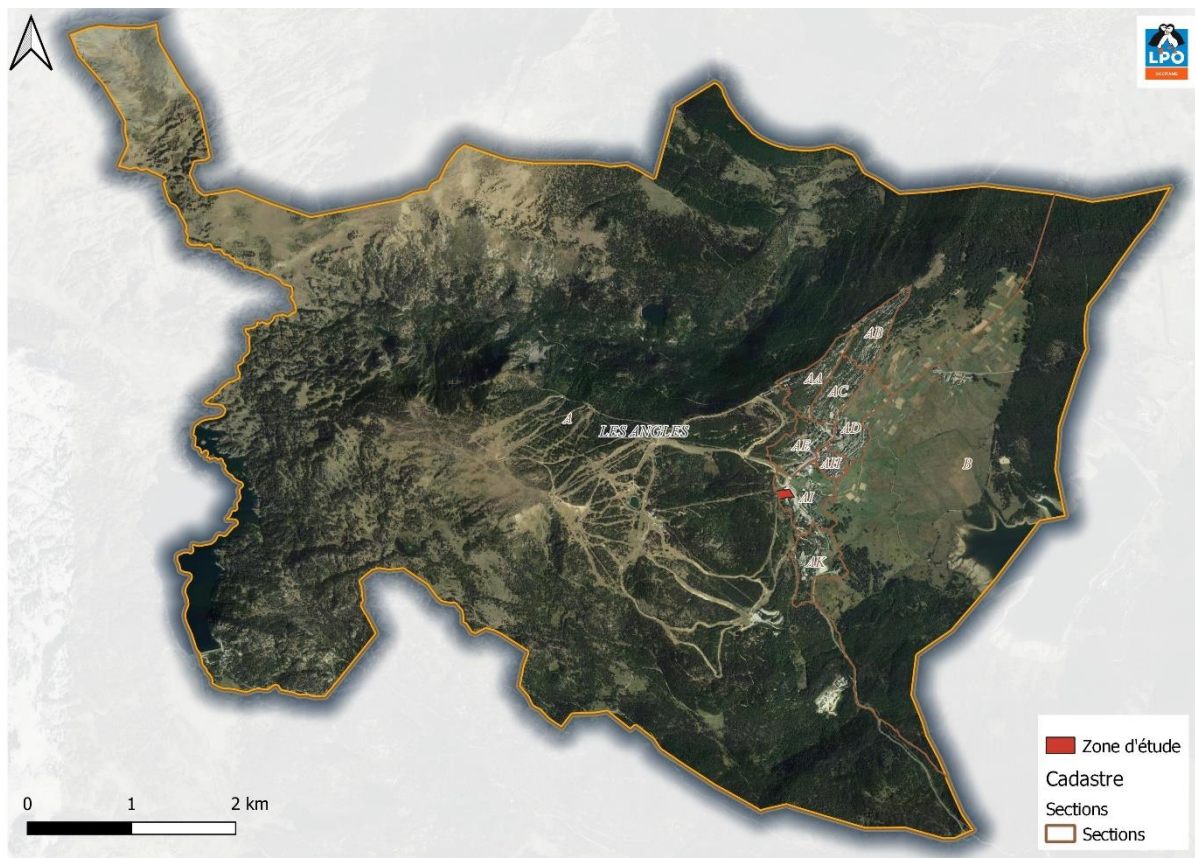


Figure 1. Localisation du projet sur la commune des Angles

La **Figure 2** présente la localisation du projet de construction au niveau du village des Angles.



Figure 2. Localisation du projet de construction sur le village des Angles

### III. Espaces protégés

Au niveau européen, le réseau Natura 2000 regroupe les sites naturels qui abritent des espèces ou des habitats naturels patrimoniaux et représentatifs de la biodiversité européenne. Ce réseau comprend deux types de zones réglementaires : les **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC) qui ont pour objectif la conservation des habitats et des espèces animales et végétales listés en annexe I et II de la Directive « Habitats » et les **Zones de Protection Spéciale** (ZPS) qui ont pour objectif la conservation des oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Concernant les ZSC, chaque état membre propose une liste de **Sites d'Importance Communautaire** (pSIC), qui est ensuite approuvée par la Commission Européenne. Une fois validé, un arrêté ministériel permet la désignation du site en tant que ZSC.

La quasi-moitié de la zone d'étude est située sur deux sites Natura 2000 « Capcir-Carlit-Campcardos » (**Figure 3**), dont les caractéristiques sont détaillées dans le **Tableau 1**.

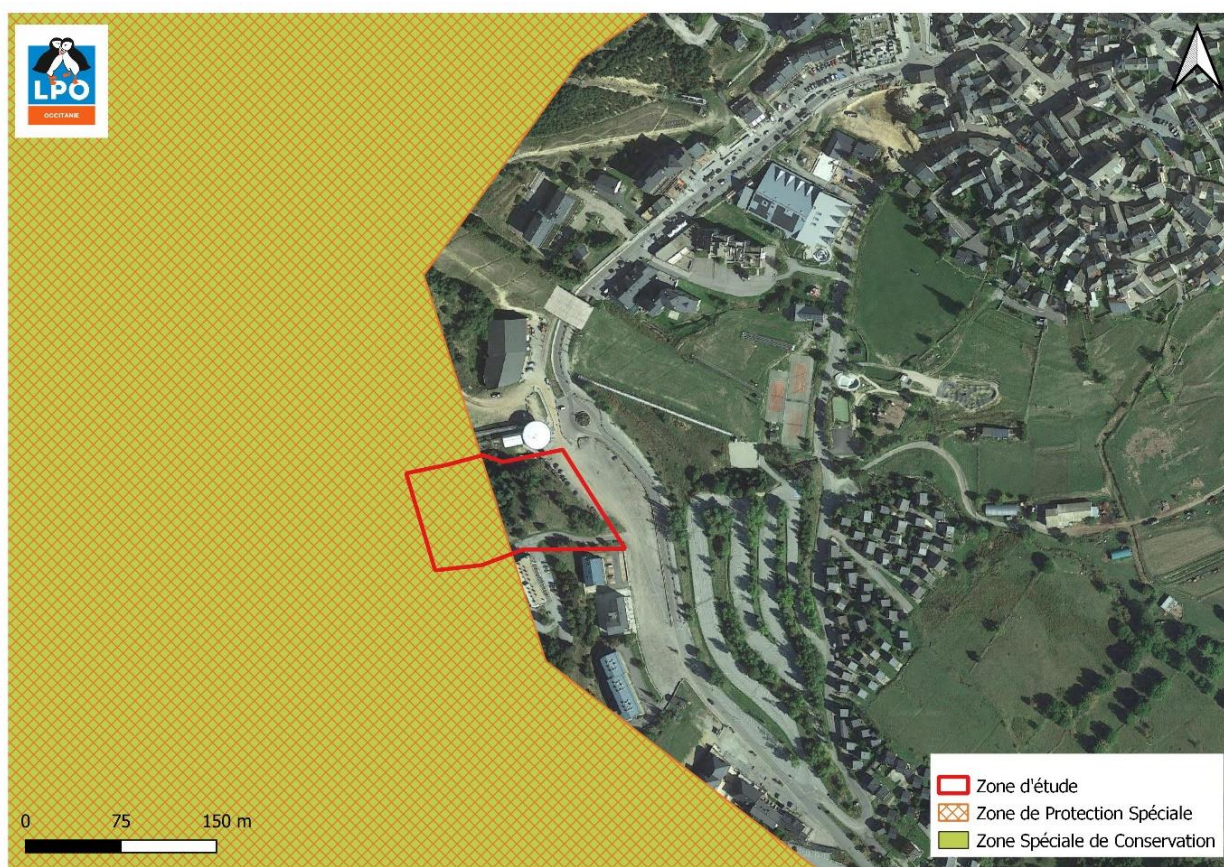


Figure 3. Localisation des zones Natura 2000 en fonction du projet de construction



Tableau 1. Caractéristiques des sites Natura 2000

Type	Nom	Numéro	Dates de désignation
ZPS	Capcir-Carlit-Campcardos	FR9112024	Premier arrêté : 25/04/2006 Dernier arrêté : 14/10/2020
ZSC	Capcir-Carlit-Campcardos	FR9101471	11/12/2015

Ce site a été classé comme **Site d'importance Communautaire** du fait de sa grande diversité d'habitats naturels. A travers cette variété d'habitats, on retrouve de nombreuses espèces d'oiseaux telles que les rapaces, les galliformes, les espèces forestières et autres espèces de milieux ouverts. Les menaces qui pèsent sur ce site sont liées au développement des stations de sports d'hiver, accompagnées par l'augmentation de la fréquentation qui sont sources de perturbation pour les espèces notamment les espèces sédentaires comme les galliformes.

Pour finir, le site d'étude est compris dans le périmètre des 3 Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur du Desman des Pyrénées, du Vautour fauve ainsi que du Gypaète barbu. Il est également compris dans le domaine vital de l'Aigle royal.

#### IV. Outils d'aide à la décision

Les Zones naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), outils d'aide à la décision, ont pour objectifs de décrire et d'identifier des secteurs d'intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Les ZNIEFF de type I sont des espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire. Les ZNIEFF de type II sont des espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours (INPN).

Le site d'étude est entièrement sur la ZNIEFF de type II « Forêt de pins à crochets de la périphérie du Capcir ». Ce site se situe également à proximité de la ZNIEFF de type II « Capcir » et de la ZNIEFF de type I « Vallée de Balcère » (**Figure 4**). Les caractéristiques des différents sites sont présentées dans le **Tableau 2**.

Tableau 2. Caractéristiques des sites ZNIEFF

Type	Nom	Numéro	Dates de premier avis CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)
ZNIEFF I	Forêt de pins à crochets de la périphérie du Capcir	910010919	02/02/2010
ZNIEFF II	Capcir	910030619	02/02/2010
ZNIEFF II	Vallée de Balcère	910030082	17/12/2007

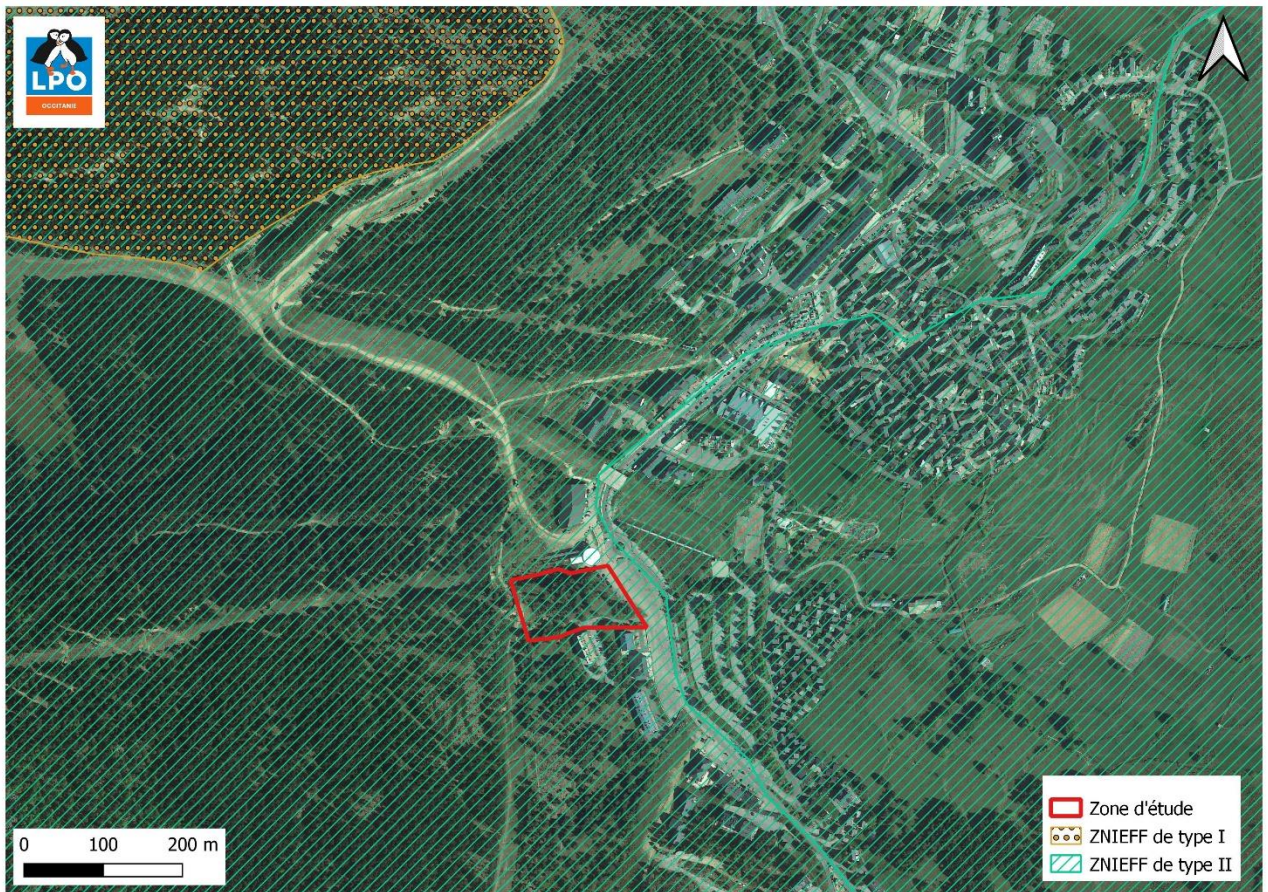


Figure 4. Cartographie des ZNIEFF au niveau et à proximité du site d'étude

## V. Définition des milieux présents sur le site

Différents habitats ont été relevés au niveau du site d'étude. Le guide EUNIS 2012 a été utilisé pour classifier les principaux habitats.

\* C2.16 - Ruisseaux crénaux (ruisseaux de source)

Au sud du site d'étude, on retrouve un ruisseau qui s'écoule provenant de l'amont (**Figure 5**). De nombreuses espèces d'oiseaux ont été observées venant utiliser cette source d'eau. Cet habitat est classé comme **habitat d'intérêt communautaire 3260**.

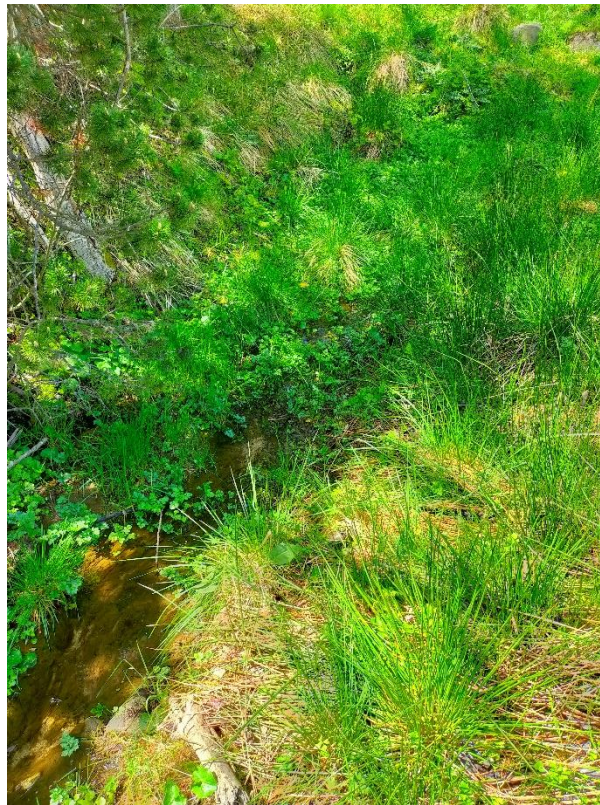


Figure 5. En amont du ruisseau du ruisseau © Alice Goossens / LPO

Cet espace comprend une zone humide très importante pour la faune présente sur le site (**Figure 6**).



Figure 6. Localisation du ruisseau et de la zone humide sur le site d'étude

\* E1.8 Pelouses sèches, acides et neutres fermées méditerranéennes

Une partie du site est composée de pelouses mésophiles sur substrat granitique (**Figure 7**).

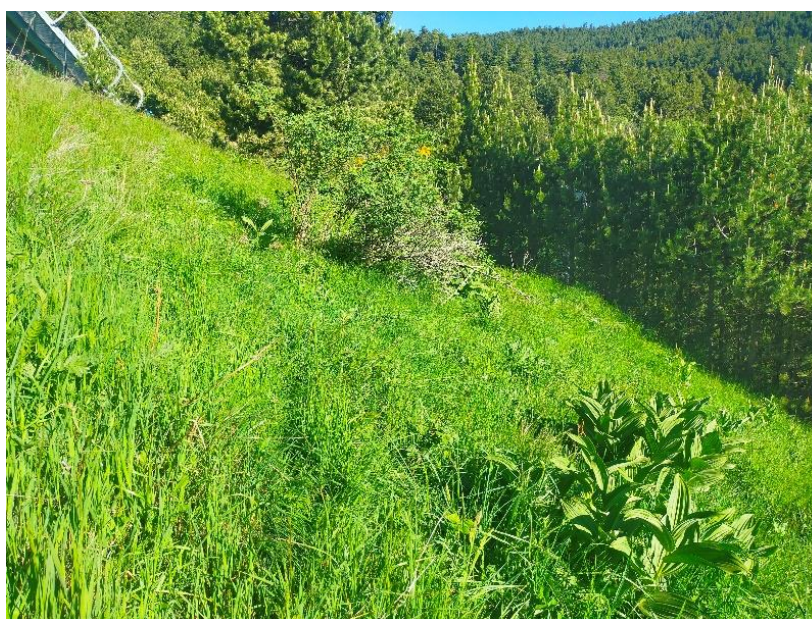


Figure 7. Pelouses mésophiles © Alice Goossens / LPO

\* G3.32 Pinèdes à *Pinus uncinata* xéroclines

Une grande partie du site est composée d'une forêt dominée par *Pinus uncinata* (**Figure 8**), habituellement ouverte avec une sous-strate arbustive très développée. Cet habitat est classé comme **habitat d'intérêt communautaire 9430**.



Figure 8. Pins à crochets © Alice Goossens / LPO

La sous-strate arbustive est principalement composée de Genêts à balais (**Figure 9**).



Figure 9. Genêts se développant à proximité des Pins à crochets © Alice Goossens / LPO

\* G1.1 Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d'*Alnus*, *Populus* ou *Salix*

Cet habitat correspond à des bois riverains composés d'une ou quelques espèces dominantes, ici notamment *Betula*, et *Salix* : Bouleau blanc (*Betula pendula*) et Saule marsault (*Salix caprea*). Cette ripisylve longe le ruisseau présent sur le site (**Figure 10**). Cet habitat est **d'intérêt communautaire 91E0**.



Figure 10. Forêt riveraine du ruisseau © Cécilia Fridlender

\* J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines

Une partie du site correspond à la voirie et le parking à l'est du site.

Finalement, sur une surface d'un peu plus d'1 ha, on retrouve **trois habitats** qui sont **d'importance communautaire** : le ruisseau, sa ripisylve ainsi que la pinède. Cela démontre la richesse du site étudié, du fait du nombre important d'habitats d'importance communautaire sur une surface relativement restreinte.

## VI. Avifaune

Deux passages ont été effectués le 28 mai 2024 et le 16 juin 2024 pour inventorier l'avifaune (**Tableau 3**). Ce relevé de terrain a été effectué en fonction de la météo, sur une journée non pluvieuse, avec peu de vent et sur des horaires tôt le matin, qui correspond à la période de plus forte activité pour les oiseaux chanteurs. Les oiseaux ont été identifiés à la vue et au chant.

Trente espèces d'oiseaux ont été identifiées. Le détail est présenté dans le **Tableau 4**.

Tableau 3. Détails météorologiques de la journée du 28 mai 2024 aux Angles

Date	Heure	Température	Vitesse du vent	Nébulosité
28/05/2024	8h-10h / 12h-13h	14°C-18°C	5km/h	1/8
16/06/2024	8h-9h30 / 17h-18h30	14°C-18°C	10km/h	0-3/8

Tableau 4. Détails des espèces d'oiseaux observées sur le site du Peu del Bac

**Légende et abréviations** : Liste rouge Europe, France et Régionale (Occitanie ou Languedoc Roussillon) : LC = préoccupation mineure, NT = Quasi menacé, VU = Vulnérable. Critère Liste Rouge Nationale : pour A2b/A2a (diminution des populations). Pour les autres critères, se référer au document d'explication de l'UICN (UICN, 2012). Directive Oiseaux : I = espèce inscrite à l'Annexe 1 de la Directive ; Protection nationale : Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Enjeux Occitanie : hiérarchisation des différentes espèces nicheuses en fonction de l'enjeu sur la région. NH = Non Hiérarchisé.

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste Rouge Europe	Directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale	Critère Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Critère Liste Rouge Régionale	Détermination ZNIEFF	Protection nationale	Enjeux Occitanie
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	LC	I	NT	pr. D1	VU	D1	Déterminante	Art. 3	Fort
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC		LC		LC	pr. A2b (-1)		Art. 3	Faible
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	LC		VU	A2b	VU	A2a		Art. 3	Modéré
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	LC	I	LC		LC		Déterminante	Art. 3	Modéré



Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC		VU	A2b	VU	A2b		Art. 3	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC		NT	pr. A2b	LC			Art. 3	Faible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	LC		NT	pr. A2b	LC			Art. 3	Modéré
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	LC	II	LC		LC			Art. 3	NH
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LC		NT	pr. A2b	LC			Art. 3	Faible
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	LC		VU	A2b	NT	pr. A2b		Art. 3	Modéré
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	II	LC		LC			/	NH
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Modéré
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	II	LC		LC			/	NH
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC		LC		LC	pr. A2b (-1)		Art. 3	Faible
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC		NT	pr. A2b	LC			Art. 3	Modéré
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC		LC		LC	pr. A2b (-1)		Art. 3	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC		LC		LC			Art. 3	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC		VU	A2b	LC			Art. 3	Modéré
Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>	LC		NT	pr. A2bc	LC		Déterminante	Art. 3	Modéré
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	LC		VU	A2b	NT	pr. A2b		Art. 3	Modéré

Sur toutes les espèces observées, **28 espèces sont protégées au titre de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

L'**Aigle botté** a été observé survolant le site. Cette espèce présente **un enjeu fort** selon la hiérarchisation des espèces nicheuses présentes en Occitanie. Cet oiseau apprécie les habitats semi-forestiers : forêts de pins ou de feuillus ouvertes ou fragmentées par des friches, des terres cultivées ou des zones bocagères. L'Aigle botté affectionne les zones de moyenne montagne qui lui offrent des espaces de chasse variés (prairies bocagères, landes, villages) et des forêts mixtes de pente. Les caractéristiques qui semblent important pour le choix du site pour l'Aigle botté est la déclivité ainsi que la présence d'arbres porteurs.

**Neuf espèces d'oiseaux** présentent un **enjeu modéré**, selon la hiérarchisation des espèces nicheuses présentes en Occitanie.

Le **Bouvreuil pivoine** est un oiseau forestier, appréciant les forêts claires, qu'elles soient de feuillus, conifères ou mixtes. Il est possible qu'il niche sur le site étudié ou aux alentours, car le mâle a été observé et entendu à travers des cris nuptiaux. Cet oiseau est nicheur entre 500 et 2200 mètres d'altitude. La disparition des bosquets, petits bois et petites zones humides où cet oiseau vient trouver refuge, eau et nourriture entraîne la diminution de cette espèce.

Le **Circaète Jean-le-Blanc (Figure 11)** a survolé le site d'étude pendant plusieurs minutes. Il est donc fort probable que ce site soit utilisé par l'espèce à travers la chasse ou le repos sur des arbres. Cet oiseau se nourrit principalement de reptiles, proies que l'on peut retrouver sur le site.



Figure 11. Circaète Jean-le-blanc survolant le site d'étude © Alice Goossens / LPO

Le **Gobemouche gris** apprécie tous les types de boisements ouverts : feuillus, conifères ou peuplements mixtes. Le déboisement constitue une des menaces qui pèsent sur cette espèce.

La **Linotte mélodieuse** (**Figure 12**) habite toutes sortes de milieux ouverts à semi-ouverts. Mâle et femelle se déplacent ensemble entre les points d'alimentation et les points d'eau. Sur le site, un couple a été observé se déplacer entre différents points et se rendant notamment vers le ruisseau.



Figure 12. Linotte mélodieuse sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO

La **Mésange huppée** est étroitement liée aux conifères. On la retrouve plutôt dans des massifs forestiers âgés, mais elle apprécie également les parcs et jardins à conditions de retrouver des conifères assez hauts.

Le **Roitelet huppé** se reproduit dans les forêts de conifères et mixtes. Dans les Pyrénées-Orientales, il se reproduit entre 700 et 2000 mètres d'altitude.

Le **Serin cini** apprécie différents habitats : cultures, bosquets, lisières de bois, vergers, etc. Il construit son nid en hauteur, généralement dans des conifères touffus. Selon l'étude de l'évolution des tendances des oiseaux communs en Occitanie entre 2001 et 2021, les effectifs de cette espèce ont diminué de 43,5% sur le territoire national et de 8,6% sur la région Occitanie.

Le **Venturon montagnard** s'observe entre 1300 et 2600 mètres d'altitude.

Le **Verdier d'Europe** affectionne les milieux arborés ouverts. Anthropophile, on le retrouve souvent dans les parcs urbains. Selon l'étude de l'évolution des tendances des oiseaux communs en Occitanie entre 2001 et 2021, il a été observé une diminution de 57,9% de cette espèce sur la région Occitanie, et de 55,6% sur le territoire national.

Parmi les espèces retrouvées lors du diagnostic, **12 espèces présentent une patrimonialité**. Une espèce d'oiseau est patrimoniale si elle est inscrite au moins à :

- α L'Annexe I de la directive européenne « Oiseaux »
- α La liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune d'Occitanie
- α La liste rouge nationale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) des oiseaux nicheurs de France métropolitaine avec un des statuts de conservation suivant : NT (quasi menacée), VU (vulnérable) EN (en danger) ou CR (en danger critique).
- α La liste rouge régionale UICN des oiseaux nicheurs d'Occitanie avec un des statuts de conservation suivant : NT (quasi menacée), VU (vulnérable) EN (en danger) ou CR (en danger critique).

Les listes rouges établies par l'UICN à l'échelle nationale et régionale sont des outils permettant de connaître l'état de conservation des espèces en France, en Europe et dans le monde (**Figure 13**). Elles évaluent ainsi les menaces qui pèsent sur les espèces afin d'identifier les priorités d'actions et d'alerter le public et les responsables politiques en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

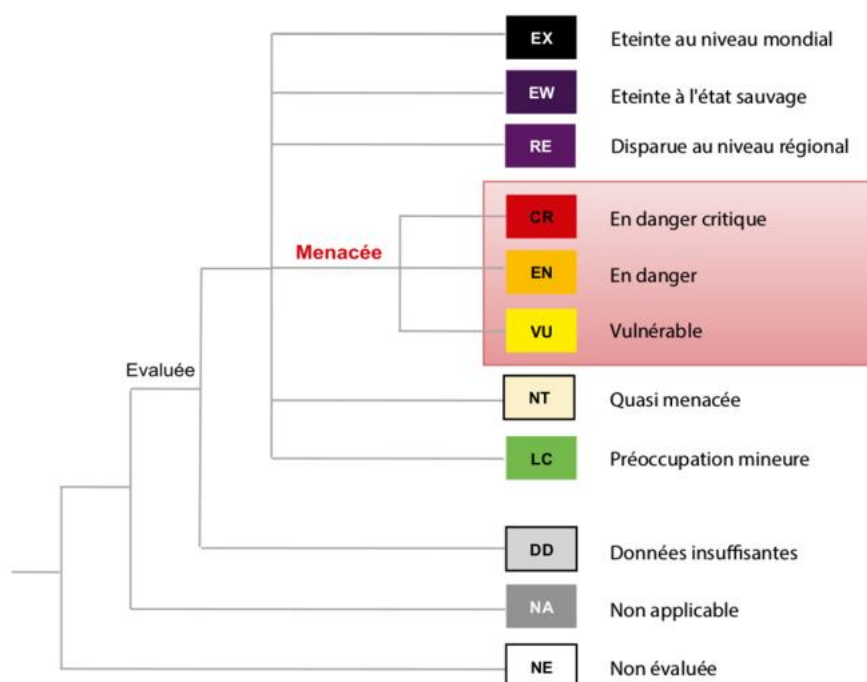


Figure 13. Présentation des catégories de l'UICN / Comité français de l'UICN

Le **Chardonneret élégant (Figure 14)**, espèce patrimoniale, apprécie des habitats assez variés comme les boisements ouverts de feuillus ou mixtes. Comme tous les passereaux granivores, les Chardonnerets élégants ont un **besoin physiologique d'eau** et doivent s'abreuver. Ils utilisent très probablement le ruisseau au niveau du site étudié. Même si cette zone est évitée lors de la construction, celle-ci sera accolée aux bâtiments. Le ruisseau ne sera donc plus disponible pour ces oiseaux dont c'est un besoin vital. En effet, les oiseaux ont été observés se déplacer entre les Pins du site et cette zone humide. En outre, selon l'étude de l'évolution des tendances des oiseaux communs en Occitanie entre 2001 et 2021, les effectifs de cette espèce ont diminué de 25,4% sur le territoire national et de 27,8% sur la région Occitanie.



Figure 14. Chardonneret élégant sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO

Parmi elles, on retrouve également la **Fauvette des jardins** que l'on peut observer au niveau de formations arbustives basses et denses ainsi que des ripisylves. Selon l'étude de l'évolution des tendances des oiseaux communs en Occitanie entre 2001 et 2021, les effectifs de cette espèce ont diminué de 37,6% sur le territoire national et de 22,4% sur la région Occitanie.

L'**Hirondelle de fenêtre** chasse des petits insectes aériens, aussi bien au-dessus des villes, que des forêts, ou plans d'eau. Selon l'étude de l'évolution des tendances des oiseaux communs en Occitanie entre 2001 et 2021, les effectifs de cette espèce ont diminué de 24,7% sur le territoire national et de 42,7% sur la région Occitanie.

Il est à noter qu'au niveau de la région, l'Hirondelle de rochers, bien qu'elle ne soit pas classée menacée sur la liste rouge, a vu ses effectifs diminuer de 93,7% sur le territoire occitan entre 2001 et 2021.

La Mésange noire, bien que non patrimoniale, a été observée à de nombreuses reprises utilisant les arbres du site comme perchoir (**Figure 15**).



Figure 15. Mésange noire sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO

Pour finir, d'autres espèces, non observées sur les deux jours d'inventaires, sont potentielles sur ce site, d'après les observations inscrites sur le site Faune Occitanie. C'est le cas du Vautour fauve (*Gyps fulvus*) qui est inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et qui est considéré Vulnérable sur la liste rouge régionale. Ce site est également susceptible d'accueillir :

- Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*),
- Le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*),
- Le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*),
- Le Bruant jaune (*Emberiza cia*),
- Le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*).

## VII. Autres taxons

Des petites grenouilles rousses (*Rana temporaria*) ont été observées en amont du ruisseau. Cette espèce bénéficie d'une **protection partielle** sur le territoire français au titre de l'article 4 de l'arrêté 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Concernant les rhopalocères, **sept espèces** ont été observées (**Tableau 5**). Celles-ci ne sont cependant pas protégées.

**Tableau 5. Détail des rhopalocères observés sur le site d'étude**

**Légende et abréviations** : Liste rouge Europe, France et Régionale (Occitanie ou Languedoc Roussillon) : LC = préoccupation mineure.

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste Rouge Europe	Directive Habitat	Liste Rouge nationale	Protection nationale	Liste rouge Régionale	Déterminance ZNIEFF Occitanie
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	LC		LC		LC	
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC		LC		LC	
Grand collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>	LC		LC		LC	
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC		LC		LC	
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC		LC		LC	
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	LC		LC		LC	
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC		LC		LC	

Plusieurs reptiles ont été observés sur le site d'étude (**Tableau 6**).

Le **Lézard des souches** (**Figure 16**) présente un **enjeu fort** sur la région Occitanie. Pour cette espèce, l'arrêté stipule : « sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ».

Le **Lézard vivipare** (**Figure 17**) a également été observé sur le site et présente un enjeu modéré sur la région Occitanie.

**Tableau 6. Détail des reptiles observés sur le site d'étude**

**Légende et abréviations :** Liste rouge Europe, France et Régionale (Occitanie ou Languedoc Roussillon) : LC = préoccupation mineure, NT = Quasi menacé, VU = Vulnérable. Directive Habitat : IV = espèce inscrite à l'Annexe 4 de la Directive ; Protection nationale : Article 2 ou 3 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Enjeux Occitanie : hiérarchisation des différentes espèces nicheuses en fonction de l'enjeu sur la région.

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste Rouge Europe	Directive Habitat	Liste Rouge nationale	Protection nationale	Liste rouge Régionale	Déterminance ZNIEFF Occitanie	Enjeux Occitanie
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	IV	LC	Art. 2	LC		Faible
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	LC		LC	Art. 3	VU	Déterminante	Modéré
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis garzoni</i>	LC	IV	NT	Art. 2	VU	Déterminante	Fort
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC		LC	Art. 3	LC	Déterminante	Faible



Figure 16. Lézard des souches sur le site d'étude © Alice Goossens / LPO





Figure 17. Lézard vivipare sur le site d'étude © Maxence Morel

## VIII. Discussion

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, portée par le ministère, amène des principes forts pour la protection de l'environnement en proposant notamment l'objectif de l'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité pour tout projet impactant la nature. Tout projet d'aménagement doit s'inscrire dans le respect d'une séquence ERC (**Éviter, Réduire, Compenser**) exemplaire visant une **non-perte nette – voire un gain** – de biodiversité, conformément au droit de l'environnement.

La loi "**Climat et résilience**" du 22 août 2021 a fixé deux objectifs :

- α Diviser par deux la bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (de 250 000 à 125 000 hectares) ;
- α Atteindre zéro artificialisation nette d'ici à 2050, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Depuis 1981, les terres artificialisées sont passées de **3 à 5 millions d'hectares** (+70%), soit une croissance nettement supérieure à celle de la population (+19%). L'un des facteurs amenant à cette accélération de l'artificialisation des sols est la sous-exploitation du bâti déjà existant. En effet, la vacance des logements ainsi que les résidences secondaires contribuent à la demande de logements neufs et donc à l'artificialisation des sols.

Or, la construction envisagée sur le site d'étude aura un impact direct et indirect sur l'environnement. Tout d'abord, plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux ont été observées sur le site d'étude. La destruction de cet habitat amènera le recul de ces espèces et le fractionnement de leurs habitats. Par exemple, l'Aigle botté et le Circaète Jean-le-blanc ont survolé tous les deux le site. Concernant ce dernier, il est resté plusieurs minutes, en **survolant le site à basse altitude**, témoignant de l'utilisation du site pour la chasse ou le repos au niveau des pins.

Le ruisseau qui passe au sud-ouest du site est considéré comme **espace d'intérêt communautaire**. En outre, il est utilisé par de nombreuses espèces, pour s'abreuver, se nettoyer, ou même se reproduire pour les amphibiens. La construction, même si elle ne se situe pas sur le ruisseau, aura un **impact fort** sur toutes les espèces qui l'utilisent telles que le Chardonneret élégant ou le Bouvreuil pivoine qui sont considérés Vulnérables sur la liste rouge nationale et régionale. En effet, elle est utilisée par toutes ces espèces du fait qu'elle fait partie d'un **ensemble d'habitats naturels**. Si cette zone humide est située à proximité de constructions, elle sera moins disponible pour toutes les espèces qui l'utilisent.

De plus, selon les études de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), la population totale des Angles (66) est passée de 564 en 2009, à 546 en 2020. La population a donc diminué en 11 ans. Ces études nous montrent également que le nombre de logements vacants est passé de 21 en 1968 à 127 en 2020. Les résidences secondaires et

logements occasionnels sont passés de 117 en 1968 à 3566 en 2020. On peut soulever la question du bien-fondé de la destruction d'habitats naturels pour la construction de logements que ne seront quasiment pas utilisés. Tout comme le fait de détruire des espaces naturels alors que des logements vacants existent et qu'il serait potentiellement possible de les aménager.

## IX. Conclusion

Pour conclure, cet espace d'une superficie relativement restreinte abrite **trois habitats d'importance communautaire** et de nombreuses espèces, dont la majorité est protégée. En effet, **30 espèces d'oiseaux** ont été contactées. Le Circaète Jean-le-blanc a été observé voler à très basse altitude pendant plusieurs minutes le site, témoignant de l'utilisation d'une manière ou d'une autre cet espace. De nombreux passereaux, tels que le Chardonneret élégant ou la Linotte mélodieuse utilisent ce site pour l'alimentation ainsi que pour l'eau qui y est présente. Ces observations témoignent donc de l'**importance écologique** de ce site. Concernant les autres taxons, plusieurs papillons et reptiles ont été observés. Parmi cette dernière catégorie, on retrouve notamment le Lézard des souches qui est strictement protégé. Le ruisseau présent sur le site présente une importance capitale pour toute la faune. Avec la construction, celui-ci ne sera plus accessible comme il l'est actuellement. Finalement, ce projet de construction aura un **impact fort sur les habitats et la biodiversité** de ce site.

Le 18/06/2024

Rossano Pulpito

Président LPO Occitanie DT Pyrénées-Orientales

LPO Occitanie DT  
Pyrénées-Orientales  
38, Chemin de la petite gabarre  
SOPREDE 66630



## Bibliographie

Arnold, N. & Ovenden, D (2022) Le guide Herpéto – Amphibiens et Reptiles d’Europe. Delachaux et Niestlé.

Document d’Objectifs (DOCOB) pour le site Capcir-Carlit-Campcardos : Directive Oiseaux (CEE 79/409) et Directive Habitats-Faune-Flore (CEE 92/43).

Gayet, G., Baptist, F., Maciejewski, L., Poncet, R., & Bensettiti, F. (2018). Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS–Version 1.0. *Agence française pour la biodiversité (AFB), Paris.*

Hume, R., Still, R., Swash, A. & Harrop, H. (2023) Guide expert des oiseaux d’Europe. Edition Biotope, Mèze, 640 p.

Meridionalis (2015). La Liste rouge des oiseaux nicheurs du Languedoc-Roussillon. Montpellier, France.

Numa, C. (2016). The status and distribution of Mediterranean butterflies. IUCN, Malaga, Spain.

Padoa-Schioppa, E., Baietto, M., Massa, R., & Bottoni, L. (2006). Bird communities as bioindicators: The focal species concept in agricultural landscapes. *Ecological indicators*, 6(1), 83-93.

Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D. (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Conservation. Société d’Etudes Ornithologiques de France & Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.

Tolman, T. & Lewington R. (2014). Guide des papillons d’Europe et d’Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé.

IUCN. (2012). Catégories et Critères de la Liste rouge de l’UICN : Version 3.1. Deuxième édition. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. vi + 32pp. Originellement publié en tant que IUCN Red List Categories and Criteria: Version 3.1. Second edition.

## Sitographie

Évolution des oiseaux communs en région Occitanie 2001-2021 : [Évolution des oiseaux communs en région Occitanie 2001-2021 - LPO Occitanie](#)

Faune LR : [Accueil - www.faune-lr.org](http://www.faune-lr.org)

Géoportail, IGN : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Portail ornithologique Oiseaux.net : [Les oiseaux](#)

INPN – inventaire national du patrimoine naturel : [INPN - Inventaire national du patrimoine naturel \(INPN\) \(mnhn.fr\)](#)

INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-66004#chiffre-cle-3>

Listes d'espèces végétales exotiques envahissantes : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse : [INVMED /](#)

Hiérarchisation des espèces présentes en Occitanie : [Guides et outils | DREAL Occitanie \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Ministère de la Transition énergétique : [Éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Relevés météorologiques : <https://www.infoclimat.fr/>